

## ECOTERRE pour sanctuariser les terres agricoles



### Une démarche unique et exemplaire

Unique en France, la SCIC ECOTERRE permet à des agriculteurs de travailler les terres qu'elle leur loue. ECOTERRE est cogérée par ses trois membres fondateurs : la Chambre d'agriculture du Gard, le Conseil départemental du Gard et la SAFER Occitanie.

ECOTERRE est exemplaire par :

- Du fait de sa structure juridique (SCIC), sa gestion permet un fonctionnement démocratique collégial et pluri-partenarial. Elle peut ainsi intégrer toutes les composantes et tous les acteurs de la ruralité. La participation des collectivités locales au capital de la SCIC est la garantie supplémentaire de l'intérêt général du projet et de la pérennité de ses actions.
- Elle est adaptée au temps long de l'agriculture puisqu'elle protège le foncier agricole et rural sur une très longue durée d'au moins 30 ans
- Elle prend en compte les nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux (ex : compensation environnementale) des projets de territoire.
- La SCIC s'appuie sur le double principe de la préservation du foncier agricole, sans aucune spéculation foncière sur lesdites terres, et du développement local autour d'une agriculture multifonctionnelle, durable, créatrice d'emploi pour garantir le renouvellement des générations.

### Une SCIC pour un aménagement durable et vivant des territoires

La SCIC ECOTERRE est un outil collectif pour protéger les terres agricoles. Son action est centrée sur l'accompagnement des agriculteurs grâce notamment à la gestion et le portage du foncier, sous différentes formes (ex : bail classique, bail à ferme avec clauses environnementales, ou tout autre mode de mise à disposition), soit à titre onéreux, soit à titre gratuit. =

Trouver un outil pour préserver le foncier agricole était crucial dans le Gard car :

- De nombreux projets ou ouvrages de grande ampleur (ex : contournement TGV de Nîmes) avec la nécessité de mettre en place des mesures de compensation. 800 ha font ainsi l'objet de contractualisation volontaire avec un cahier des charges agricole adapté.
- Le foncier agricole est difficilement accessible pour les nouveaux installés (disponibilité et coût).
- Le foncier est particulièrement convoité, le Gard accueillant chaque année 8.000 habitants supplémentaires (deux fois plus qu'ailleurs en France).
- Le fermage est peu répandu dans le Gard (surtout faire-valoir direct).

Créée en 2022, Ecoterre arrive à sa phase opérationnelle. C'est un outil créé dans le Gard mais transposable aux autres départements avec une certaine souplesse dans son fonctionnement permettant de s'adapter aux spécificités locales. Les autres départements bénéficieront de l'expérience et de l'expertise gardoises.